

**Association
ONCO Pays de Loire**

**Hôpital Saint Jacques
CHU Nantes
44093 NANTES Cedex 1**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

Association ONCO Pays de Loire

Siège Social : Hôpital Saint Jacques, CHU Nantes – 44093 NANTES Cedex1

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l' Association ONCO Pays de Loire tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- des subventions inscrites au cours de l'exercice 2010 au compte de résultat en produits n'ont pas été utilisés en totalité au cours de cet exercice. Ils ont entraîné une traduction comptable des engagements pris envers les financeurs. Nous nous sommes assurés que les éléments inscrits en fonds dédiés respectent les conditions posées par la réglementation, c'est-à-dire qu'ils proviennent bien de ressources correspondant à des projets définis, et qui n'ont pu être encore utilisées conformément aux engagements pris.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Le rapport financier ne nous ayant pas été communiqué, comme le prévoit l'article R. 232-1 du code de commerce, nous n'avons pas été en mesure de procéder à la vérification de ce document en vue de nous assurer de sa sincérité et sa concordance avec les comptes annuels.

Fait à Nantes, le 3 mai 2011

CH CONSEIL ET AUDIT
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Hugues de NEUVILLE
Associé responsable technique



RESEAU ONCO PL

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901

ANNEXE AU 31/12/2010

Total du bilan : 566 957,41 €
Résultat : déficit de 2 766,87 €

➤ REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'activité et d'exploitation
- permanence des méthodes comptables (fixité) et de comptabilité d'un exercice à l'autre
- de spécialisation (ou indépendance) des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

➤ CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

La situation actuelle permet d'honorer les dettes à l'échéance : l'association fait donc face avec son actif disponible à son passif exigible.

En 2011, il existe une incertitude sur le niveau des subventions qui seront octroyées à l'association, compte tenu des restrictions budgétaires pratiquées par l'Etat et les autres organismes publics financeurs.

En tenant compte de cette incertitude, le conseil d'administration a conclu qu'il était approprié d'appliquer le principe de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice.

Faits caractéristiques de l'exercice : Les projets Migac-hémato et Métasarc se sont terminés en 2010, les financements qui n'ont pas été dépensés seront repris par les organismes financeurs. Les sommes concernées ont été constatées en dette.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires) ;
- Selon les termes du Règlement du C.R.C. du 03.11.2005, il est fait application de l'annexe simplifiée. En conséquence les principes suivants sont appliqués :
 - Durées d'usage (linéaire ou dégressif) pour déterminer l'amortissement des immobilisations non décomposables.
 - Approche par la méthode des composants et prise en compte de la valeur résiduelle dès lors qu'elles sont significatives et mesurables.

CH
Conseil et Audit

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue, ici de 3 ans pour le matériel informatique, de 10 ans pour le mobilier et l'agencement général et de 5 ans pour le système d'information . La dotation de l'exercice s'élève à 3 204,54 €.

➤ SUBVENTIONS

- FICQS : 910 000 euros pour l'année 2010.
- ARH (MIGAC) : 307 949 euros pour 2010.
- INCA : 142 500 euros pour 2010-2011.

➤ PRESTATIONS DE SERVICE

- Institut Bergonié : 4 950 euros.

➤ EXPLICATIF CONCERNANT LES FONDS DEDIES

L'association a perçu en 2010 une subvention INCA pour un montant de 142 500€. Ce financement est destiné à un projet précis qui débutera en 2011. L'action aurait dû débuter en 2010 mais cela n'a pu se faire pour diverses raisons. La partie de la subvention non utilisée, 137 512,50€, a été comptabilisée en fond dédié. Des dépenses seront faites en 2011 à la hauteur de ces fonds dédiés.

Les fonds dédiés permettent ainsi de constater l'engagement subsistant à l'égard du tiers financeur, d'utiliser les fonds pour l'action à laquelle ils sont affectés. Cet engagement est comptabilisé au passif du bilan par le biais du compte 194000 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement.

➤ TABLEAU DE COMPARAISON DES MASSES SIGNIFICATIVES

	2010	2009
Achats	11 747,91€	27 688,52€
Frais généraux	54 098,61€	94 142,41€
Charges de personnel et assimilés	203 312,95€	249 053,93€
Système d'information	92 782,69€	85 290,35€
Financements des RT et autres établissements	973 711,66€	990 647,00€
Subventions	1 360 949,00€	1 471 034,82€
Location de stand	0,00€	21 945,00€
Prestation Institut Bergonié	4 950,00€	800,00€

CH
Conseil et Audit

➤ TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES

Ressource	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Subvention Onco-gériatrie (INCA)	180 000€	38 470,19€	46 925,32€		0,00€
Subvention CPER 2006 (DRASS)	121 979€	22 225,04€	19 364,20€		0,00€
Subvention CPER 2005 (DRASS)	247 069,95€	11 839,98€	11 839,98€		0,00€
Subvention METASARC (INCA)	162 000€	74 369,49€	60 447,50€		0,00€
Subvention DDC (INCA)	142 500€	142 500€	4 987,50€		137 512,50€
TOTAL	853 548,95€	289 404,70€	143 564,50€		137 512,50€

➤ REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

(article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif).

- Rémunérations globales : Néant
- Avantages en nature : Néant

CH
Conseil et Audit